



18 JAPON, la garde EN VUE

UNE PART MANQUANTE, AVEC ROMAIN DURIS, ILLUSTRE, AU PAYS DU SOLEIL-LEVANT, LE DRAME DES PARENTS SÉPARÉS, PRIVÉS DE LEURS ENFANTS. UNE LOI RELANCE L'ESPOIR.

L'EXPULSION IMMÉDIATE VERS LA FRANCE ou dix ans dans une prison japonaise. Voici l'effroyable marché que propose le procureur au personnage joué par Romain Duris dans *Une part manquante*, le nouveau film de Guillaume Senez. Son « crime » : avoir passé quelques heures avec sa fille adolescente que son ex-compagne japonaise a enlevée neuf ans auparavant et qu'il n'avait jamais revue depuis. Un drame presque banal au Japon où, selon les chiffres du gouvernement, plus de 70 % des divorces entraînent la rupture totale des liens avec l'un des deux parents. Selon l'ONG Kizuna Child-Parent Reunion, cette situation concerne plus de 150 000 enfants chaque année. Le tout dans une parfaite légalité. Car, aussi incroyable que cela puisse paraître, la justice japonaise ne reconnaît ni la garde partagée ni le droit de visite. Dans les faits,

en cas de séparation conflictuelle, le parent qui n'a pas la garde de ses enfants ne les verra plus jusqu'à leur majorité. Dans le pays, enlever ses enfants et les soustraire à son ancien conjoint n'est ni un crime ni un délit. Pire, l'enlèvement est souvent conseillé par les avocats, car les juges accordent la garde systématiquement au parent qui a les enfants sous son toit au moment du prononcé du divorce. Encore plus violent, si après ce prononcé, le parent qui a enlevé l'enfant se remarie, le nom du parent biologique va tout simplement disparaître. Une mort parentale totale, légale et définitive. « Avec Romain Duris, en 2018, nous étions au Japon pour la promotion de *Nos batailles*, le premier film que nous avons fait ensemble, explique le réalisateur Guillaume Senez. Lors d'une soirée, des expats nous ont parlé de ces enlèvements intrafamiliaux. Ces histoires de parents qui basculent en enfer m'ont bouleversé et j'ai décidé de raconter leur combat. »

Ces rapt ne touchent pas seulement des étrangers mais aussi de nombreux Nippons. « Les enfants nés de deux Japonais représentent toujours la majorité des cas d'enlèvement, précise François Roussel, représentant des Français de l'étranger au Japon. Mais ce sont surtout des hommes expatriés qui médiatisent leur combat. » Si des enfants sont parfois éloignés de leur mère, l'immense majorité des cas concerne en effet la rupture des liens paternels. En 2022, selon les derniers chiffres fournis par le gouvernement, 86 % des kidnappeurs sont des femmes. Selon François

Roussel, qui vit au Japon depuis plus de trente ans, la conception traditionnelle de la répartition des rôles entre les hommes et les femmes est l'une des principales causes de ces drames.

« L'opinion publique considère que l'enfant n'est pas un sujet en soi mais un prolongement de la mère, poursuit-il. Et étrangement, la plupart des féministes japonaises sont opposées à la garde partagée et soutiennent activement les femmes qui enlèvent leurs enfants. »

Les hommes japonais, eux, vivent la situation comme une honte et n'osent pas se révolter, suivant de loin les combats dans la lumière des *gaijins*, comme on surnomme parfois avec mépris les étrangers habitant au Japon.

POUR ÉCRIRE SON FILM, Guillaume Senez a rencontré plusieurs de ces Français qui vivent au quotidien ce drame dans leur chair, comme Emmanuel de Fournas, Vincent Fichot ou Stéphane Lambert qui, depuis de longues années, tentent de renouer un lien avec leurs enfants. Sans aucun résultat probant. « Il faut être lucide, le parent dont l'enfant a été enlevé ne dispose d'aucun recours, explique Jessica Finelle, leur avocate. Et si le parent victime tente d'approcher son enfant, il peut se voir, lui, poursuivi pour enlèvement d'enfant. Plusieurs parents victimes ont ainsi été placés en détention... » Emmanuel de Fournas, un entrepreneur français, est resté par exemple en garde à vue pendant vingt-trois jours (le maximum de la durée légale au Japon), dans une cellule de six mètres carrés, sans douche et sans soins, pour avoir tenté de revoir sa fillette. Quand le malheur s'abat sur eux, ces pères perdent tout, leurs enfants mais aussi leur maison, leur travail, s'épuisant dans des procédures longues et des dépenses exorbitantes. Car s'ils n'ont pas de droit de visite, ils doivent tout de même payer de très onéreuses pensions alimentaires. Une situation ubuesque qui pousse beaucoup à baisser les bras et à abandonner le combat quand certains, comme Arnaud Simon et Christophe Guillermin, finissent par se suicider, dévastés. « Ces pères ne vivent pas, ils survivent, explique le réalisateur Guillaume Senez. Ils se battent pour que leurs enfants comprennent un jour ce qu'il s'est réellement passé, et qu'ils ont tout fait pour les retrouver, sans jamais abandonner. » Cette situation est difficile à croire de notre point de vue occidental, mais au Japon, encore aujourd'hui, le bien-être de l'enfant ne compte pas, la justice en fait une totale

“L'ENFANT est considéré comme un MEUBLE du foyer”

Jessica Finelle, avocate

abstraction et la société, dans sa quasi-globalité, ne voit pas l'enfant comme un être pourvu de droits. « Dans les faits, il est considéré comme un meuble du foyer qui ne peut, après une séparation, se partager entre deux foyers différents », s'insurge Jessica Finelle. Face à la pression internationale, la situation commence à bouger. Le 17 mai dernier, le parlement japonais a voté une

modification du Code civil qui pourrait aboutir à la mise en place d'une autorité parentale conjointe lors d'un jugement de divorce avec le choix entre la garde exclusive et la garde alternée. Mais, dans les faits, cela pourrait ne rien

changer. « La nouvelle loi est d'une hypocrisie inouïe car elle ne permet le partage de l'autorité parentale que s'il est accepté par les deux parents. Or, par essence, un parent qui enlève son enfant et le coupe de tout contact avec l'autre parent ne sera pas d'accord pour partager avec lui l'autorité parentale ! »

EN ATTENDANT QUE LES CHOSES BOUGENT enfin, la résistance s'organise tant bien que mal. Les associations d'expatriés et le site du consulat ont rédigé des livrets pour expliquer les lois japonaises sur le divorce, des groupes de parole sont mis en place pour sortir les pères de leur isolement. Mais tous savent que le chemin sera long et douloureux. D'autant plus que l'opinion publique japonaise reste très réticente puisque, selon un sondage réalisé sur le site du gouvernement, plus de 70 % des citoyens sont contre cette évolution. « Je pense que cela sera difficile de trouver un distributeur dans le pays », regrette le réalisateur Guillaume Senez. Un constat partagé par l'avocate Jessica Finelle, qui voit tout de même dans la sortie d'*Une part manquante* une réelle opportunité. « Ce serait formidable qu'il sorte au Japon, car il participerait à l'éveil des consciences, explique-t-elle. Mais mes clients sont déjà ravis de ce film qui raconte leur histoire. Car ils espèrent le montrer un jour à leurs enfants pour les aider à comprendre ce qu'ils ont vécu. » Comme un fil d'Ariane, fragile, qui permettrait enfin de renouer le lien avec ces enfants condamnés à grandir sans eux... ●

« *Une part manquante* », de Guillaume Senez, avec Romain Duris, Judith Chemla, Yumi Narita...